

Décision portant proclamation des résultats pour les élections en vue du renouvellement des représentants des personnels du conseil du collège des écoles doctorales de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-4 et suivants, L.719-1, L.719-2 et D.719-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu la délibération de la CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet ;

Vu l'arrêté cadre du 28 septembre 2022 fixant les modalités d'organisation du vote électronique en vue de l'élection des représentants des usagers et des personnels au sein des conseils de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège des écoles doctorales de l'université de Bordeaux ;

Vu la charte de l'élu de l'université de Bordeaux ;

Vu la décision portant recevabilité des listes de candidatures en vue du renouvellement des représentants des personnels du conseil du collège des écoles doctorales de l'université de Bordeaux du 2 décembre 2022 ;

Considérant les procès-verbaux de dépouillement en date du jeudi 15 décembre 2022 ;

Le président de l'université de Bordeaux **DECIDE**

Article 1. Proclamation des résultats

Dans le cadre des scrutins, réalisés par voie dématérialisée, du mardi 13 décembre 2022 au jeudi 15 décembre 2022 et organisés en vue du renouvellement de la représentation des du conseil du collège des écoles doctorales de l'université de Bordeaux, sont déclarées élues les candidats désignés en annexe de la présente décision, classées par instance.

Article 2. Durée des mandats

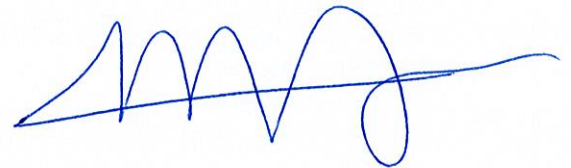
Le mandat des membres du conseil cesse avec celui qu'ils exercent au sein des conseils des écoles doctorales. Ils siègeront valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Article 3. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 16 décembre 2022
Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation
Julien Ropiquet
Directeur des affaires juridiques



ELECTIONS CED

COLLEGE A – PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS

CED - CA - DOMAINE 1

Conclusion

L'élection est finalisée, mais 1 siège reste vacant par carence de candidats.

ELECTIONS CED

COLLEGE A – PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS

CED – CA - DOMAINE 2

Nombre de sièges Titulaires	1
Nombre de sièges Suppléants	1
Nombre d'électeurs inscrits	19
Nombre d'émargements	3
Nombre d'enveloppes de vote	3
Taux de participation	15,78%
Nombre de votes blancs	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	2

	Nbr de suffrages		Résultat
Madame Véronique GERMAIN	2	100,00%	Titulaire
Madame Anne-Karine BOUZIER-SORE	0	0,00%	-

Conclusion

Titulaires : Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée.

Suppléants : L'élection est finalisée, mais certains sièges restent vacants.

ELECTIONS CFA

COLLEGE A – PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS

CED - CA - DOMAINE 3

Nombre de sièges Titulaires	1
Nombre de sièges Suppléants	1
Nombre d'électeurs inscrits	31
Nombre d'émargements	5
Nombre d'enveloppes de vote	5
Taux de participation	16,12%
Nombre de votes blancs	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	4

	Nbr de suffrages		Résultat
Monsieur Renaud BECQUET	2	50,00%	Titulaire
Monsieur Eric ROUGIER	2	50,00%	Suppléant

Conclusion

Titulaires : Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée.

Suppléants : Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée.

ELECTIONS CED

COLLEGE BIATSS

CED - CB

Nombre de sièges Titulaires	2
Nombre de sièges Suppléants	2
Nombre d'électeurs inscrits	14
Nombre d'émargements	7
Nombre d'enveloppes de vote	7
Taux de participation	50,00%
Nombre de votes blancs	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	6

	Nbr de suffrages		Résultat
	Nbr	Pourcentage	
Madame Céline MICHELOT	2	33,33%	Titulaire
Madame Karine-Bérangère FERRARI	2	33,33%	Titulaire
Madame Isabelle BORDAS	2	33,33%	Suppléante
Madame Virginie DAUDE	0	0,00%	-

Conclusion

Titulaires : Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée.

Suppléants : L'élection est finalisée, mais certains sièges restent vacants.